

DÉCISION N°D-2025-071

AVENANT N°1 RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL POUR L'EXPLOITATION DU SYSTEME DE PEAGE DES PARKINGS DE LA VILLE DE CARRIERES-SUR-SEINE

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son L2194-1,

Vu la délibération n° 2024/011 du 5 février 2024 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant que de rajouter un nouveau parking et de mettre à disposition le logiciel du système de péage

DÉCIDE

Article 1 : De signer le marché 2023-06 avec la société FLOWBIRD domiciliée au 2 ter, rue du Château, 92200 Neuilly sur Seine,

Article 2 : Le montant du marché suite à l'avenant est de 6 237,07 € HT.

Article 3 : D'imputer sur le budget communal concerné, les dépenses de l'intégralité du marché.

Article 4 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 25/04/2025



.e Maire,

Arnaud de BOURROUSSE